



ABONNEMENTS.

Un mois . . . . . 4 fr.
Trois mois . . . . . 11 »
Par la poste . . . . . 13 »
En No. . . . . 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pôt-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) for routes to Anvers, Brussels, and Gand, including departure and arrival times and fares.

FRANCE. — Paris, le 2 janvier.

Hier, M. le président Dupin a reçu la visite personnelle du prince royal. L'académie française, dans sa séance du jeudi 21 décembre, a nommé M. Emmanuel Dupuy directeur, et M. Nodier chancelier.

Les dernières nouvelles d'Italie continuent à être rassurantes relativement à l'état de la santé de la princesse Marie. Elle doit séjourner à Pise jusqu'au mois de juin et revenir à Paris dans les premiers jours de juillet.

M. Gouin a annoncé, il y a quelques jours, dans une réunion de députés que son intention était de présenter de nouveau sa proposition relative à la conversion de la rente aussitôt après le vote de l'adresse, dans le cas où le ministère actuel resterait aux affaires.

Le projet d'adresse dont M. Etienne s'est occupé depuis quelques jours est prêt et il aurait été lu aujourd'hui à la commission, si un contre-ordre n'avait aujourd'hui même empêché cette communication qui ne tardera pas cependant à être faite à la chambre.

Des nouvelles de Londres, arrivées hier soir au ministère des affaires étrangères, annoncent, dit-on, qu'il regne un grand mouvement dans les bureaux de l'amirauté anglaise. On aurait donné l'ordre à plusieurs nouveaux régimens de se mettre en route pour divers ports de mer.

On est peu satisfait à Londres de la manière dont le dernier recrutement s'est opéré. On désireait lever 50 à 40,000 hommes pour les envoyer au Canada et aux Indes.

L'attitude de la Belgique commence à effrayer un peu la cour de Berlin, et l'on dit que cette puissance n'est pas éloignée d'accorder un nouveau délai à la Belgique pour l'exécution du traité des 24 articles.

Dépêche télégraphique.

Alger, 22 décembre.

Le maréchal Valée à M. le ministre de la guerre. La division de Constantine s'est établie le 15 à Sétif, sans

Feuilleton.

LA FOLLE D'OSTENDE.

Depuis que les peuples sont souverains, ils ont des villes, comme les rois avaient des châteaux. Ostende est par exemple la maison de campagne des Belges, comme Versailles était celle de Louis XIV.

Ostende est une ville de pêcheurs plutôt qu'un port de commerce ou de guerre. La vous ne voyez ni de longues frégates ornées de leurs canons, ni de gros vaisseaux marchands chargés de cargaisons.

coup férir; elle a été partout très-bien accueillie par les indigènes, et aucune hostilité n'a été commise contre elle.

Les discours suivans ont été adressés au roi à l'occasion du nouvel an.

Discours de M. le comte d'Appony, au nom du corps diplomatique.

« Le corps diplomatique a l'honneur d'offrir à votre majesté, à l'occasion du jour de l'an, ses hommages et ses vœux. L'accord qui a régné entre les cabinets pendant l'année qui vient de s'écouler est un gage de celui qui continuera à les unir, et une garantie pour l'Europe du maintien d'un état de paix et de prospérité.

Le roi a répondu: « Je remercie le corps diplomatique des vœux que vous m'exprimez en son nom. J'aime à me féliciter avec vous que la Providence ait béni mes efforts pour assurer à la France la continuation du repos et de la paix dont elle jouit aujourd'hui.

« Je suis bien sensible aux félicitations que vous m'offrez, à l'occasion de la naissance de mon petit-fils, et bien touché de tous les sentimens que vous témoignez pour ma famille et pour moi.

M. le baron Pasquier, chancelier de France, président de la chambre des pairs, a prononcé un discours ou après avoir parlé de la naissance du comte de Paris et de la maladie de la duchesse de Wurtemberg il a ajouté:

« Puisse, sire, l'année qui vient de s'ouvrir, n'offrir à V. M. que des jours purs et sereins! ils lui sont dus pour tout le bien qu'elle a fait à la France, pour les immenses services qu'elle lui a rendus.

« Les bénédictions de la foule, et celles-là sont toujours sincères, nul n'a le pouvoir de la faire parler, disent déjà, comme le dira la postérité, que jamais, à aucune époque de son histoire, la France n'a possédé plus de liberté et de bien-être que sous le règne de V. M. »

Le roi a répondu entr'autres ce qui suit: « Mon petit-fils sera élevé dans les sentimens qui nous

ont constamment animés, ma famille et moi, et dans un dévouement sans bornes à la patrie. Comme nous, il aura le désir, il éprouvera le besoin d'inspirer à la nation la confiance que la défense et la garde de ses institutions sont en sûreté dans nos mains.

Discours de M. Dupin, président de la chambre des députés.

« Sire, la chambre des députés, toujours fidèle et affectueuse, vient renouveler à V. M. les souhaits qu'elle ne cesse de former pour le bonheur du roi, et pour celui de tous les membres de son auguste famille.

« C'est avec une vive satisfaction que nous l'avons vue s'accroître par la naissance d'un fils de l'héritier du trône; du comte de Paris, qui, par vos soins, sire, et à l'exemple de son père, ce prince si brave, si loyal, si noblement désintéressé, sera nourri dans le respect de ces institutions constitutionnelles dont la conquête a coûté tant de sacrifices à la France, et dont la sincère pratique, de la part de tous les pouvoirs, chacun dans la limite de son droit, peut seule assurer les libertés publiques que nous avons mission de défendre, et garantir la sécurité de ce trône que nous venons entourer de notre amour et de notre appui. »

Le roi a répondu: « Je suis bien touché des souhaits que vous m'apportez au nom de la chambre des députés; elle sait avec quel bonheur je reçois toujours l'expression de ses sentimens, de son concours et de son appui si nécessaire à la marche de notre gouvernement, au salut de la France et à la conservation de ses libertés.

« Je suis bien touché des souhaits que vous m'apportez au nom de la chambre des députés; elle sait avec quel bonheur je reçois toujours l'expression de ses sentimens, de son concours et de son appui si nécessaire à la marche de notre gouvernement, au salut de la France et à la conservation de ses libertés.

« Puisse, sire, l'année qui vient de s'ouvrir, n'offrir à V. M. que des jours purs et sereins! ils lui sont dus pour tout le bien qu'elle a fait à la France, pour les immenses services qu'elle lui a rendus. Grâce à votre sagesse, notre patrie, nous en avons la ferme confiance, continuera de jouir du repos qu'elle vous doit, et saura garder avec dignité le rang qui lui appartient parmi les nations.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous avons des nouvelles de Madrid du 25 décembre. Dans la séance de la veille, la Chambre avait terminé le

La femme, jeune et belle encore, maigre la détestable pauvreté, promenant ses regards inquiets de son mari à son enfant, et quand ses yeux rencontraient ceux de l'homme, elle s'efforçait de sourire comme si elle eût voulu lui dérober la souffrance qu'elle éprouvait, et lui inspirer l'espérance qu'elle ne sentait pas.

« Il faut pourtant que je parte! disait le pauvre matelot, et le vent ne change pas, il fait un temps à culbuter un vaisseau-amiral.

« Attends encore, répondait la femme... Mais il n'y a plus de pain pour toi...

« Je n'ai pas faim? reprit-elle avec une douloureuse assurance. Et notre enfant? »

« Oh! il manquera moins que nous... et elle montra orgueilleusement, la pauvre mère, un sein que le besoin avait flétri.

L'homme n'osa plus dire alors; et moi. Il se résigna et attendit. En ce moment un grand coup retentit à la porte, un coup insolent, comme en frappe le créancier avec le marteau du débiteur.

« Qui va là? s'écria la femme en tressaillant. L'enfant fut réveillé en sursaut et fit entendre le gémissement de la faim.

« C'est la main du propriétaire, dit l'homme... Il n'y a que le maître qui s'annonce ainsi... Il vient nous rappeler que le terme du loyer expire dans trois jours... Et le matelot alla ouvrir.

En effet, c'était le propriétaire, un propriétaire comme il y en a malheureusement beaucoup, un de ces barons du pignon sur rue qui sont aussi impitoyables pour les pauvres, qu'autrefois les nobles pour les manans.

Celui qui entrant était bien et dûment empaqueté d'une bonne double étoffe de laine, ayant les mains gantées de fourrures, et les pieds bien

débat sur la demande d'autorisation pour la mise en jugement des généraux Cordova et Narvaez. Les conclusions de la commission ont été adoptées, c'est-à-dire que l'autorisation a été accordée.

La Chambre s'est ajournée au 27.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 3 janvier

Par arrêté royal du 31 décembre, le général de division Daine, actuellement en disponibilité, est rappelé à l'activité de service. (Moniteur.)

Le bruit court que le commandement supérieur de Venloo serait confié au général Daine. (Indépendant.)

Le libraire Lejeune a été condamné par contumace à cinq ans de prison pour banqueroute frauduleuse.

On nous assure que M. le comte Félix de Mérode doit partir aujourd'hui ou demain pour Paris, chargé d'une mission du gouvernement auprès du cabinet des Tuileries, et se rapportant à nos affaires diplomatiques avec la Hollande. (Indépendant.)

Bruxelles, 3 janvier, trois heures. — Les affaires ont moins d'activité, les cours semblent fléchir. On désespérait de voir le courrier de Paris avant la clôture de la bourse, mais il est arrivé à deux heures, n'apportant aucune nouvelle saillante: la baisse des actions de la Banque de Belgique cotée à la bourse de Paris était prévue comme conséquence de la fin de l'année et de la liquidation; mais on s'attendait à des révélations au moins sur l'adresse de la chambre des députés; le discours de M. d'Appony et la réponse de Louis-Philippe, peuvent amplement tenir lieu de ce que l'on aurait appris sur les débats parlementaires puis qu'ils garantissent le maintien de la paix et du repos en Europe. L'avis de la Banque de Belgique cause une satisfaction générale. Il était bruit que M. de Mérode allait à Paris, pour remplacer M. Le Non, on n'ajoutait aucune foi à cette idée.

Voici les cours cotés. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 35 A., 3 p. c. 98 A., 4 p. c. 89 A., 5 p. c. 67 A. Société Générale titre en nom n. 1967 25 (107 5/8).

L'actif espagnol, sans affaires 16 1/4 A. Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 14 5/8.

LIÈGE, LE 4 JANVIER.

Nous avons publié, il y a quelques jours, une pétition de MM. les notaires de Liège, qui avait pour but d'appeler l'attention du gouvernement et des chambres, sur les améliorations qu'il serait urgent d'apporter au système hypothécaire actuel. Il en est une surtout sur laquelle ils ont particulièrement insisté: c'est le renouvellement décennal des inscriptions qui avait été aboli par une loi hollandaise de 1829. Elle est très-importante sans doute, mais il en est d'autres qui ne le sont pas moins, et dont MM. les notaires n'ont point parlé. On sait que, d'après le code, l'hypothèque légale du mineur, de la femme, du fisc, et celle que confèrent différents privilèges, existe indépendamment de toute inscription. Il y a donc absence complète de publicité, et impossibilité de s'assurer, en une foule de circonstances, de l'existence de ces hypothèques, qui grèvent même la généralité des biens. C'est là une source d'embarras et d'abus et une cause permanente de procès. Comme MM. les notaires de l'arrondissement de Tongres se proposent, dit-on, de suivre l'exemple de leurs collègues de Liège, nous croyons devoir leur indiquer la lacune que nous avons trouvée dans la pétition de ces derniers. En la comblant, ils auront complété les observations essentielles sur les inconvénients du régime actuellement en vigueur, et signalé les améliorations principales qu'il est utile d'y introduire, dans l'intérêt de tous.

La question de l'établissement du quai de Hallage, et de la direction qu'il conviendra d'y donner, est toujours en suspens, et ne recevra une solution définitive que lorsque la législature se sera prononcée sur l'opportunité de remettre le gouvernement en possession des grandes rivières dont l'administration appartient aujourd'hui aux provinces. Espérons que M. le ministre des travaux publics, qui n'attend qu'une décision favorable de la législature pour intervenir dans la dépense que nécessitera la construction du quai, ne tardera pas à soulever cette question, qui, en principe, a déjà été résolue, en faveur de l'état, pour ce qui concerne la canalisation d'une partie de la Sambre et de l'Escaut. Il importe de se mettre en mesure de fournir, dès le commencement de la belle saison, de l'ouvrage à la classe ouvrière. La crise industrielle, où nous nous trouvons, peut

sains dans des chaussures moitié cuir, moitié bois, qui tenaient du soulier pour la souplesse, et du sabot contre l'humidité; maître gros et gras, ayant diné de toute leur abstinence, porteur d'un ventre qui envahissait la poitrine, ayant des breloques d'or bien lourdes à sa montre, une tabatière d'argent toute pleine dans ses mains, du coton dans ses oreilles, le geste brusque, le nez rouge et le verbe haut, un propriétaire enfin au grand complet.

— Parbleu, lui dit-il entrant, je viens voir si vous songez cette fois à me payer plus exactement qu'à l'ordinaire. Vous me faites toujours attendre la redevance, sous prétexte que vous en oubliez toujours la date. Cette année donc il n'y aura point de retard. Je vous prévins que votre loyer échoit après demain: vous voilà avertis d'avance; tâchez de vous en souvenir.

— Ah! monsieur, répondit la jeune femme, nous ne pourrions vous payer au jour dit. Nous n'avons point d'argent et point d'ouvrage... Tenez, voyez quel temps il fait!

— Ça ne me regarde pas, répliqua le propriétaire.

— Mais, monsieur, ajouta timidement le matelot, donnez-nous au moins une semaine, que j'aie le temps d'aller à la pêche. Je voulais partir il y a trois jours, précisément pour gagner de quoi vous payer... Mais depuis trois jours la mer n'est pas tenable, et la tempête augmente d'heure en heure. Voyez!

En effet, la mer était si agitée qu'elle vomissait son écume jusque dans la chambre du matelot.

— Ça ne me regarde pas, dit l'imperturbable propriétaire... Et comme il vit pleurer la femme, il voulut bien condescendre à leur donner des raisons de son inflexibilité: — Il fallait prendre vos précautions, ajouta-t-il paternellement, il ne fallait pas attendre la tempête... Vous êtes des faïnéans, ou des prodiges... Il fallait travailler quand vous le pouviez et économiser dans l'année pour me payer.

entraîner, sinon la fermeture de quelques établissements qui aujourd'hui sont encore en activité, du moins un ralentissement de travail dans plusieurs ateliers, et, dans la prévision d'un semblable événement, il faut que l'Etat dispose de tous ses moyens pour prévenir les suites toujours désastreuses d'une interruption qui ne serait même que momentanée. Le gouvernement comprendra cette nécessité, et saura s'y soumettre sans hésiter, si, comme nous n'en doutons pas, son désir de maintenir la tranquillité publique égale sa sollicitude pour les intérêts de l'industrie.

Dans la soirée de mardi, premier jour de l'an, la Lune ayant fait défaut, sans que l'éclairage eût pourvu à son remplacement, la ville entière a été plongée dans une obscurité qui rendait la circulation extrêmement difficile. Le gel et les tas de neige, à moitié fondus, qui encombraient les rues, multipliaient, à chaque pas, les dangers. C'est une paricomie bien déplacée que celle de calculer sur la Lune comme pouvant suppléer à l'éclairage. Il faut que cet astre soit parvenu très-haut sur l'horizon, pour éclairer convenablement des rues souvent étroites, et bordées de bâtiments quelque peu élevés. L'administration municipale à laquelle nous signalons ce fait fera droit sans doute à nos réclamations, et ne nous laissera plus à l'avenir circuler dans l'obscurité, pour épargner la dépense de quelques heures d'éclairage.

Nous croyons savoir que l'adjudication des travaux pour la construction du pont sur la Meuse au Rivage en Pot, et des terrassements et ouvrages d'art de la section du chemin de fer entre Liège et Chaudfontaine, auront lieu dans le courant de ce mois.

Voici le discours adressé par M. le gouverneur de la Société Générale, à S. M. à l'occasion du nouvel an.

Sire! madame! au renouvellement de l'année, la direction de la Société générale vient offrir à vos majestés l'hommage de son plus profond respect, de son dévouement et de ses vœux pour le bonheur de votre royale famille.

Sire, la Société générale n'est point un établissement politique; l'objet de son institution est le soutien du crédit, du commerce et de l'industrie, et son premier besoin est le règne des lois et de l'ordre public; mais, au milieu des graves questions qui agitent les esprits en Belgique, cette société s'associe aux efforts des bons citoyens pour tout ce qui se rattache à la conservation de l'honneur et des intérêts de la patrie. Animée de cet esprit, la direction fonde toutes ses espérances sur la sagesse et le patriotisme des grands corps de l'état, sur les lumières, la haute prudence et les nobles sentiments de V. M.

Une baisse notable a encore eu lieu, principalement sur le froment dont le prix moyen sur les marchés réguliers est descendu la semaine dernière, de 25 08 à 24 17, ce qui fait une différence de 91 centimes. La baisse sur le seigle a été de 11 centimes; il est tombé de 15 fr. 06 à 14 fr. 95, et si le nouveau projet de loi n'intervenait promptement, on verrait décréter la semaine prochaine le rétablissement du droit qui est de 21 fr. 50 les 1000 kilog., quand le prix de ce blé est au-dessous de 15 fr.

Voici les principaux objets soumis aux délibérations du conseil communal dans la séance de samedi 5 courant.

Question du subside théâtral pour l'année 1839 à 1840.

Rapport de la Commission des travaux publics sur la dépêche de M. le ministre, relative au projet de redressement de la montagne de la Chartreuse.

Adoption d'un contrôle supplémentaire pour le service de la Garde civique.

Indemnité due à M. Piefte pour constructions faites dans un jardin communal à la porte Sainte-Marguerite.

Examen des contestations existantes entre la ville et les anciens entrepreneurs de l'éclairage.

Proposition de réduire à frs. 4 au lieu de frs. 4, 50, la décharge à l'exportation de l'hectolitre de genièvre fabriqué dans l'intérieur.

Plans de rectification de la rue du tournant de St-Paul.

Renouvellement des commissions du conseil communal.

Nomination de deux seconds, l'un au Sud en remplacement du sieur Deharen, et l'autre à l'Est, en remplacement du sieur Seron.

— Mais, monsieur, répond le locataire, vous savez que nous travaillons autant que nous pouvons, et que nous vivons au jour le jour que le produit des labeurs de la semaine est dévoré par les besoins de la semaine même. Je revenais de la pêche, dont le produit a payé mon boulanger, le jour même que je devais y retourner pour acquitter mon loyer.

— Ça ne me regarde pas! De l'argent ou congé! s'écria le propriétaire. Et il sortit furieux, appelant ces pauvres gens des mauvais sujets, des paresseux, des ivrognes, des misérables qui n'étaient bons qu'à manger tout, à faire des enfans comme des brutes et à mourir à l'hôpital. Et il s'en alla ainsi, hoquetant de colère, digérer son dîner en humant quelques verres de liqueur à l'estaminet voisin.

Alors ce fut dans la maison du matelot une scène de désolation qu'il faut renoncer à peindre. Le pauvre homme se leva, embrassa bravement sa femme et son enfant, et se prépara, sans plus attendre, à tenter la mer, cette mer si terrible, que la faim de sa femme et de son enfant, que le cri de ses propres entrailles n'avait pu le forcer à braver; il allait donc y pêcher son terme, il allait jouer avec elle sa vie contre son loyer, il allait labourer l'abîme pour la moisson du maître. En vain sa femme voulait le retenir de ses deux bras... il lui répondit toujours: Il n'y a pas de mauvais temps pour les huissiers... Qu'il pleuve, qu'il vente et qu'il tonne, l'échéance arrive et avec elle les sommations... Il faut partir!...

Le voilà sorti... Il frappa aux portes voisines, et bientôt il eût recruté une demi-douzaine de hardis compagnons que la misère tentait comme lui, qui s'étonnèrent pourtant de son audace, mais qui suivaient l'initiative une fois prise, si périlleuse qu'elle fût pourvu qu'elle offrit une seule chance de gain contre vingt chances de mort.

Les voilà tous embarqués dans une de ses coquilles de noix qu'on ap-

Candidats: Léonard Nizet, J.-B.-J. Douffet, Lambert Dumoulin, Alexandre Voué, J. Nicolay, T.-J. Henrard, et Dirick.

Admission gratuite au Conservatoire royal de musique de 41 élèves.

Admission gratuite au Collège du jeune Edouard Dewez.

Par arrêtés du 2 janvier, le sieur Zoude (Hubert), domicilié à Theux, est nommé juge suppléant près la justice de paix du canton de Spa, arrondissement de Verviers.

Le sieur Tack (Limon), bourgmestre à Witlem, est nommé juge suppléant près la justice-de-paix du canton de Gaijloppé, arrondissement de Tongres, en remplacement du sieur Smeets, appelé à d'autres fonctions.

Le 1<sup>er</sup> janvier, un jeune homme de cette ville a tenté de se suicider, à Flémalle, d'un coup de pistolet. S'étant appliqué l'arme sous le menton, la balle lui est sortie par la mâchoire supérieure et il a été amené hier soir à l'hôpital de Bavière ayant le menton et la mâchoire horriblement mutilés.

Nous apprenons que M. Daussoigne, directeur de notre Conservatoire Royal de Musique, vient de faire verser à la caisse du bureau de Bienfaisance, la somme de 672 fr., montant du produit qu'a donné le concert qui a eu lieu à cet établissement, au profit des indigents, samedi dernier.

On lit dans l'Indépendant:

« L'Emancipation rapporte que le bruit aurait couru mercredi en ville, que MM. Lehon et Van de Weyer allaient être rappelés et remplacés auprès des cabinets de France et de la Grande-Bretagne.

» Nous ignorons si effectivement ce bruit a circulé; mais en tous cas nous pouvons déclarer de la manière la plus formelle qu'il n'a pas le moindre fondement.

— Un nouveau journal intitulé le Franchimontois vient de paraître à Verviers.

ASSASSINAT DE LA RUE DU TEMPLE.

De tous les crimes qui, dans ces derniers temps, sont venus répandre la terreur et l'effroi dans Paris, celui dont la femme Renault a été victime a dû principalement fixer l'attention publique. Il ne s'agissait pas, en effet, d'un homicide ordinaire, commis sur un être faible et sans défense, dans un lieu solitaire, au milieu des ténèbres de la nuit, mais d'un assassinat prémédité long-temps à l'avance, exécuté avec un horrible sang-froid, en plein jour, dans un quartier populaire; la victime avait bien long-temps lutté contre ses assassins et n'avait succombé qu'après avoir reçu d'horribles et nombreuses blessures. Nous allons faire connaître les principales circonstances de cette affaire, qui sera probablement jugée par la cour d'assises de la Seine dans le courant du mois de février prochain.

Les époux Renault étaient établis depuis fort long-temps au Temple, ils y vendaient des matelas et différens objets de literie; mais la dame Renault se tenait principalement dans un magasin qu'elle exploitait, rue du Temple, 91; le 5 juin dernier, le sieur Renault envoie sa fille, âgée de seize ans, à ce magasin pour y chercher sa mère. La jeune fille trouve la porte fermée; elle frappe, mais personne ne lui répond; elle retourne près de son père, qui l'invite à s'adresser au portier de la maison, et à lui demander où peut être sa mère.

Le portier dit à la jeune fille qu'il n'a pas vu sortir la dame Renault, et que bien certainement elle doit être à son magasin, puisque deux étrangers y sont dans ce moment. La demoiselle Renault monte aussitôt; elle n'est plus qu'à quelques marches du pallier, lorsqu'elle aperçoit deux hommes sortant précipitamment du magasin. Le dernier laisse la porte ouverte, elle se dispose à entrer; mais l'un des hommes dit à l'autre: Fermez la porte. — Non monsieur, dit la jeune fille, je vais entrer. La porte est aussitôt fermée et les deux hommes disparaissent. La demoiselle Renault frappe de nouveau, mais cette fois encore personne ne répond; elle se penche pour écouter si elle n'entendra pas quelque bruit à l'intérieur, rien ne vient troubler le silence dont elle ne comprend pas la cause et qui excite ses soupçons et ses craintes; puis, regardant à ses pieds, elle voit des traces de sang sur le pallier, un affreux pressentiment vient la saisir, elle court chez son père et lui communique ses terreurs.

Le sieur Renault vole au magasin, il frappe, il appelle, il crie, mais c'est en vain. La porte reste close et rien ne vient rompre l'affreux silence de l'intérieur. On court chez

pelle bateaux-pêcheurs, que le maître leur loue pour lutter avec l'Océan, une de ses barques disjointes comme leurs maisons, et qui font eau comme celles-là font vent. Les voilà poussés par un héroïque scrupule de la conscience, ce seul bien dont les pauvres sont riches, qui fait affronter pour autrui la mort qu'on redoutait pour soi-même.

La pauvre femme était sortie aussi, et suivait des yeux cette planche qui emportait tout son bonheur. Le bateau fut bientôt loin du port. C'était à l'heure et dans la saison de ces marées équinoxiales si hautes et si menaçantes que l'Océan fait craindre la fin du monde et menace une fois par jour d'engloutir la terre. Les vagues se superposaient avec une violence qu'on eût prise pour de l'animosité. Le vent cassait le mât et emporta la voile. C'était un spectacle terrible que cette guerre des éléments contre les hommes, spectacle pour lequel plus d'une de nos petites maîtresses eût payé bien cher une loge après dîner.

Cependant la mer grossissait de plus en plus autour du navire. Enfin, une lame plus noire, plus grosse et plus rapide que toutes les autres, tomba sur le pont comme un lincol sur un cadavre; et l'on attendit peu après le cri de mort de six hommes, au milieu du chant de triomphe que semblaient entonner en chœur les flots et les vents.

Alors les flots tombèrent peu à peu, comme satisfaits de cette holo-causte humaine; et quelque temps après la mer se balança doucement, blanche et polie comme une nappe d'argent.

Cependant la femme du pêcheur était restée long-temps sur le rivage, jusqu'à ce qu'enfin elle eût perdu des yeux la cime du vaisseau; puis elle était rentrée sans savoir, hélas! qu'il avait sombré un peu plus loin; et le cœur plein d'espérance à la vue des étoiles qui reparaisaient au ciel, elle attendait le retour de son mari.

Le propriétaire attendait aussi, Huit jours après, la maison du port portait un écriteau sur lequel on

un serrurier. Mais le sieur Renault, en proie à la plus vive agitation, ne peut se résoudre à attendre son arrivée; il se saisit d'une hache, brise la porte, et se précipite dans le magasin. Un horrible spectacle s'offre alors à ses yeux: sa malheureuse femme est étendue sur le carreau, la face contre terre, les cheveux, les vêtements en désordre; elle est inondée de sang. Il la prend dans ses bras; un reste de chaleur lui fait croire qu'elle peut être rappelée à la vie; il s'empresse de lui prodiguer des secours; il lui parle, il prononce son nom à plusieurs reprises. Mais aucune voix ne répond à sa voix éperdue et déchirante. Elle était morte. Il tombe évanoui entre les bras de ceux qui l'entourent, et on s'empresse de l'écartier de cette horrible scène.

Le magasin est aussitôt visité. Le plancher est inondé de sang. Près du corridor qui conduit du magasin à la porte d'entrée, dans le corridor même, on en trouve des traces. On voit sur le mur de ce corridor, sur la porte, des empreintes de mains ensanglantées. Là, sans doute, avait commencé la lutte entre les assassins et leur victime, qui avait cherché à fuir. Cette lutte s'était continuée dans l'intérieur du magasin et de l'appartement, car on apercevait du sang sur presque tous les meubles. Enfin, au milieu du magasin, à l'endroit même où on avait trouvé le cadavre de la malheureuse femme Renault, on voyait une mare de sang, et dans cette mare un traversin et un matelas. C'était évidemment dans cet endroit que la victime avait été égorgée, et que, pour étouffer ses cris, on avait accumulé sur elle le traversin et le matelas. Dans la chambre à coucher, les rideaux et les draps de lit étaient maculés de taches de sang. Rien cependant dans cette pièce n'indiquait l'existence d'une lutte, et tout portait à croire que les assassins étaient venus là pour essayer leurs mains ensanglantées.

La cause et le but de ce crime étaient évidemment le vol; aussi trouva-t-on tous les meubles fracturés et ouverts. On en avait enlevé treize cents francs environ en argent et quatre cents francs en bijouterie.

Les magistrats se transportèrent aussitôt sur les lieux; des médecins les accompagnaient. Ils constatèrent que de nombreuses blessures avaient été faites à la femme Renault, on en trouva deux au ventre, trois à la gorge, une à la tempe droite, qui pénétrait jusque dans l'intérieur de la bouche, six à la partie postérieure du cou; plusieurs de celles-ci divisaient les vertèbres, et la moelle épinière. Les mains portaient les traces de plus de vingt blessures, et venaient attester combien avait dû être longue et énergique la résistance apportée par la victime aux efforts des assassins.

Ce crime, commis avec tant d'audace, avait évidemment pour auteurs les deux individus que le portier de la rue du Temple, n° 91, et la demoiselle Renaud avaient aperçus dans la maison. Ces individus avaient été vus à quelque distance de là, et une circonstance toute particulière avait attiré sur eux l'attention. Une cueillière d'argent s'était échappée de la poche de l'un de ces individus, et l'on avait remarqué avec surprise leur embarras et leur précipitation à s'éloigner.

Bientôt la justice apprit par les révélations d'une fille publique qui avait eu des rapports avec un nommé Michud, forçat libéré, que les assassins de la femme Renault étaient Lesage et Soufflard, condamnés tous deux aux travaux forcés pour vols. Micaud, qui paraissait fort irrité contre Soufflard, qui lui avait enlevé sa maîtresse, proférait des menaces contre celui-ci. Il parlait de l'assassin de la femme Renault comme en connaissant tous les détails: il devait lui-même y participer. Il avait été voir les lieux, s'était muni d'un couteau pour l'exécution du crime, qu'il n'avait pu commettre par suite d'une inculpation qui l'avait retenu pendant plusieurs mois dans les prisons; enfin, il disait que la femme Vallard, sœur de Lesage, avait donné l'affaire, et qu'elle faisait le guet non loin de la maison où le crime se commettait.

Lesage, qui avait déjà été arrêté avec bon nombre de forçats libérés, fut retenu dans la prison, et l'on songea à s'emparer de Soufflard, mais la chose n'était pas facile, car Soufflard se cachait et l'on savait d'ailleurs que son arrestation n'aurait pas lieu sans une vive résistance. Voici au surplus le moyen qui fut employé; on fit placer trois agens dans la chambre de la maîtresse de Soufflard.

Le 10 juillet, à onze heures du soir, les agens entendirent un homme qui toussait dans la rue et qui disait: « Biche, est-tu là? » A un signe convenu, la fille Aliette, qui se trouvait près de la croisée, répondit que oui, mais en même temps, elle fit avec la main des signes qui indi-

quaient à Soufflard qu'il devait s'éloigner. Les agens s'en aperçurent, ils la saisirent violemment et l'attirèrent dans l'intérieur de la chambre. Les signes de cette fille n'avaient pas été remarqués par Soufflard, qui bientôt frappa à la porte.

On ouvrit, et aussitôt les trois agens se précipitèrent sur Soufflard, qui tira de sa poche un tourne-vis, et se défendit quelques instans; il fit même de légères blessures à ses assaillans. Il fut bientôt désarmé et mis hors d'état de résister; alors sa fureur s'exhala en injures et en menaces. « Canailles, disait-il aux inspecteurs, je regrette bien de n'avoir pas tué (tué) au moins un de vous!... C'est une fatalité: je porte toujours mes pistolets sur moi, et aujourd'hui que j'en aurais eu tant besoin, je ne les ai pas pris!... Vous voilà bien contents, n'est-ce pas? Vous serez bien fiers quand vous lirez demain dans les journaux que vous avez arrêté l'assassin de la rue du Temple!... »

Micaud, dans le cours de l'instruction, a complété ses aveux; il a déclaré qu'il avait été plusieurs fois avec Soufflard chez la femme Renault, pour y commettre un vol; que la femme Vallard faisait le guet dans l'escalier, mais qu'ils n'avaient jamais pu réaliser leur projet, parce que la femme Renault était constamment chez elle.

La femme Vallard, irritée de ne pouvoir arriver à la réalisation du vol, aurait dit à ce sujet: « Il faut que Lesage soit sorti de prison, il lui fera son affaire. » Micaud a fait, en outre, connaître plusieurs vols auxquels il a participé. L'un de ces vols a été commis par lui et Soufflard chez la dame Hannon, rue Saint-André des Arts. Soufflard aurait dit à Micaud, dès qu'ils ont été dans l'appartement: « Ferme la porte, et si elle vient nous la butterons (tueurons). » Ce vol aurait encore été indiqué par la femme Vallard, qui portait le pain chez la dame Hannon.

Malgré les révélations de Micaud, les reconnaissances de plusieurs témoins et la présence des taches de sang sur leurs vêtements, Lesage et Soufflard soutiennent qu'ils sont étrangers au crime qui leur est imputé.

Lesage a été condamné, en 1850, à sept années de travaux forcés pour vol.

Soufflard à cinq années de la même peine en 1824, et à six années en 1831.

Tous deux sont signalés comme très-dangereux et indisciplinables, même dans les bagnes. (Droit.)

THEATRE.

LA FILLE DE L'AIR. — BÉNÉFICE DE M. PAUL CANUT.

Ainsi que nous l'avions prévu, la salle était comble hier soir, pour le bénéfice de notre premier comique; nous croyons pourtant avoir remarqué que peu d'abonnés avaient retenu leur loge; nous regrettons qu'ils aient ainsi laissé échapper l'occasion qui se présentait de varier leur estime pour le talent de l'acteur qui seul apporte quelque variété dans nos plaisirs dramatiques. Une salve d'applaudissemens a accueilli l'artiste aimé, à son entrée en scène.

La *Fille de l'Air* est une pièce féerique; par cela même l'intrigue ne peut être que d'un intérêt très-secondaire; l'attention se fixe toute entière sur les décors et la mise en scène. Une fille de l'air pour obéir à la loi commune, est forcée d'aller, pendant un an habiter la terre; c'est là un temps d'épreuve, car si elle devient amoureuse d'un mortel, elle perdra ses ailes et son immortalité. *Azurine* lutte long-temps contre l'amour d'un simple villageois qui, en la voyant, en est devenu éperduement amoureux. Elle finit pourtant par succomber, et se résigne à devenir mortelle en épousant cet amant qui vient de recueillir un brillant héritage.

M. Paul Canut s'est très-bien tiré du rôle ingrat de *Rutland*; M. Emery a été fort drôle dans le personnage du vieux Borée; Mlle. Amélie a bien chanté ses nombreux airs; Mme. Théodore a été fort gentille et pleine de naturel sous les traits de *Lucette*, de même que Mme. Leroyer sous ceux d'*Eolin*.

L'administration s'est mise en dépense pour les décors: ceux du prologue sont fort beaux; nous croyons seulement que l'éclairage n'était pas très-bien combiné; la chaumière ainsi que le cimetière sont très-bien, les changemens à vue et les apparitions se sont opérés mieux qu'on ne pouvait l'espérer sur un théâtre aussi mal organisé que le nôtre. Le plus grand effet a été produit par le décor final, qui est vraiment magnifique; cette apothéose est, sans contredit, le tableau le plus frais, le plus léger et le plus aérien que l'on puisse produire sur notre scène.

Avant de rendre la pièce, on devra faire de nombreuses coupures, afin d'éviter des longueurs qui ont jeté du froid sur son exécution. — Du reste que cette pièce, dont les décors pourront peut-être attirer la foule pendant quelques dimanches, ne retarde pas la représentation d'*Anne de Boulen*, promise depuis si long-temps.

mettaient à conserver ses illusions, à aller prendre chez elle le souper qu'il lui payaient.

Cependant la cour étant venue se baigner à Ostende, on trouva scandaleux la conduite d'une femme qui prenait tous les jours un mari vivant, pour lui tenir lieu d'un mort, et la folle fut enfermée; elle faillit mourir d'une fièvre chaude dans sa prison.

Puis la cour partie, la folle fut relâchée; et le premier jour de sa délivrance, le premier usage qu'elle fit de sa liberté, fut d'aller s'établir sur le jeté du port, à la place ordinaire, et de regarder toujours du côté de l'Océan. C'était le soir, la mer était grosse, les nuages menaçaient comme le jour de son vœu... Bientôt elle aperçut un vaisseau à l'ancre dans la direction même où elle avait cessé de voir celui qui portait jadis son époux... Alors l'hallucination qu'elle éprouvait en face d'un pareil spectacle la saisit plus fortement que jamais... Ses mains se jetèrent en avant; mais comme le vaisseau était à l'ancre et immobile, et qu'il ne venait point à elle, une crise extrême agita toute cette femme. Elle crut entendre une voix qui l'appelait, voir un spectre qui lui tendait les bras, et elle voulut aller à lui... Alors elle jeta un grand cri, entra dans la mer, et marcha à pas de course dans la direction du vaisseau. L'heure était avancée, la nuit sombre, la plage déserte... elle put donc avancer sans obstacle... marchant devant elle au plus fort des vagues, marchant toujours jusqu'à ce qu'elle disparut.

On peut voir la maison de la folle à Ostende, près de *bath hôtel* (hôtel des Bains.) Les garçons de l'hôtel sont habitués à la montrer aux voyageurs... elle n'est pas encore louée.

(Revue britannique.)

Un billet remis dimanche dernier demandait la mise à l'étude de *Séraphina*, opéra dont le poème est de Frédéric Soutié et la musique de M. Hanson fils, notre compatriote. Le directeur a annoncé qu'il ferait des démarches auprès de ses artistes. Nous pensons bien que tous s'empresseront d'accepter les rôles qui leur seront proposés, car c'est là un moyen pour eux d'acquiescer et de conserver la faveur du public Liégeois.

Banque de Belgique,

REPRISE DES PAIEMENTS.

Le conseil d'administration de la Banque de Belgique, de l'avis des commissaires du gouvernement et de ceux des créanciers.

A l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 4 de ce mois la Banque reprendra ses payemens de la manière suivante:

Les remboursemens de la caisse d'Epargne reprendront leur cours.

Les billets de la Banque de f. 40 et de f. 100, seront payés à bureau ouvert.

En attendant qu'il soit pris des mesures pour l'échange des billets de f. 500 et de f. 1000; ces billets seront reçus pour paiement des effets de commerce, jusqu'à concurrence de moitié desdits effets, ainsi que pour toute extinction ou diminution de dette du chef d'actions industrielles à lever à la Banque.

Les porteurs des dits billets ont d'ailleurs la faculté de se faire ouvrir des comptes courants; il leur sera donné en échange des billets, un titre au moyen duquel ils participeront aux dividendes successifs.

Les créanciers par comptes courants, tant à Bruxelles, qu'à Anvers et Liège pour les succursales respectives, peuvent toucher 20 p. 0/0 de leurs créances en tant qu'elles soient liquidées.

Bruxelles, le 2 janvier 1859.

Le directeur de la Banque,

Signé Ch. De Brouckere.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 3 JANVIER.

Naissance, 6 garç., 5 filles.

MARIAGES 12, savoir:

J. Radil, armurier, porte St-Léonard et M.-T. Coune, journalière, derrière les Potiers. — J.-J. Petit, tisserand, rue Rouleau et J. Crahay, couturière, rue Saucy. — J.-J. Demarteau, armurier, faubourg St-Gilles et M.-C.-T. Renson, journalière, même faubourg. — P.-J. Honay, menuisier, rue Saucy et M.-F. Laposta, journalière, même rue. — J. Houssa, tisserand, rue Roture et M.-F. Rosa, sans profession, même rue. — G. Léonard, tailleur, faubourg St-Léonard et M.-C. Desamuré, sans profession, même faubourg. — M.-B. Giroux, serrurier, rue Babilone et M.-B. Madaré, polisseuse, même rue. — J.-R. Bourdouxhe, négociant à Horion-Hozémont et M.-R. Férrier, marchande-lingère, rue St-Hubert. — R.-A. Thonard, lieutenant d'artillerie en cette ville et M.-J.-E. Tixhon, négociante, rue St-Hubert. — A.-J. Bagees, musicien, à Cologne et M.-D. Coosemans, sans profession, rue des Tourneurs. — H.-J. Lebeau, menuisier à Barveaux et M.-E. Demarteau, sans profession, faubourg St-Gilles. — N.-A.-F. Fabry, sans profession, place Ste-Claire et M.-A. Marchin, sans profession, rue des Ravets.

Décès: 5 garç., 2 filles, 2 hommes, 1 femme. R. Delvaux, âgé de 86 ans, journalier, rue Grande-Rèche, veuf d'E. Vanesse. — A. Thiriard, âgé de 47 ans, portefaix, rue Matrognard, époux de H. Delapille. — M. Gavage, âgée de 75 ans, sans profession, faubourg Vivegnis.

THÉATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui vendredi 4 janvier, le COMTE ORY, grand opéra. SANS NOM, vaudeville.

ANNONCES.

Dimanche prochain, on JETERA UN COCHON, chez M. Olivier CHANTRAINE, près de l'Eglise d'ANS.

VENTE DEFINITIVE, PAR suite de surenchères.

LUNDI, 21 JANVIER 1859, à 11 heures du matin, Au bureau de M. le juge-de-paix CHOKIER, rue d'Amay, n. 655, à Liège, le notaire SERVAIS, adjudgera définitivement.

1. La BELLE MAISON de Commerce, n. 26, nouveau, enseignée de la CLEF-D'OR, rue Ste.-Ursule, à Liège, se composant de divers appartemens; avec grande boutique; cour vitrée; caves; vastes souterrains; etc.

Cette adjudication aura lieu, sur la mise à prix de . . . . . frs. 31,500

L'acheteur trouvera des facilités, dans la division, établie pour les termes de paiement.

2. La MAISON, cotée 1,176, rue Grande-Bèche, à Liège; sur une mise à prix de . . . . . 2,100

A VENDRE D'OCCASION

UN BEL ACCORDEON

à deux octaves et demis tons, n'ayant pas servi, chez M. LEVASSEUR, Maison Orban.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES MINES ET FONDERIES DE ZINC de la VIEILLE MONTAGNE, à l'honneur d'informer MM. les actionnaires que conformément à l'article 14 de ses statuts, les intérêts des actions, pour l'année 1858, seront payés à la Banque de Belgique le 10 janvier prochain et jours suivans.

Liège, le 31 décembre 1858.

Le Directeur, LAMBELIN.

lisait ces mots: A louer. Un enfant sans vie, enveloppé d'une serviette, était exposé à la porte, entre un petit tas de meubles qu'on allait vendre: la mort du locataire n'avait pu donner quittance. Enfin, une folle était assise sur la jetée du port, à l'endroit même où la femme du pêcheur avait vu le navire pour la dernière fois.

Et chaque jour, à la même heure, la pauvre femme seule et désolée, revenait s'asseoir à la même place, malgré la pluie et la brise qui lui cinglaient le visage, la tête découverte pour mieux regarder; fixant ses yeux pleins de larmes au fond de l'horizon, scrutant les flots qui arrivaient au rivage, cherchant enfin dans chacun de leurs sillons une image chérie qu'elle ne trouvait pas; et les vagues qui dansaient devant elle ne lui rendaient rien qu'un bruit sourd, qui semblait l'écho de ses gémissemens. Puis, à la première éclaircie du ciel elle s'en retournait solitairement à sa maison; car la maison, par une vengeance du peuple qui était bien en ce cas là la vengeance de Dieu, n'avait été louée par personne: elle rentrait, disons-nous, et apprêtait tout pour le retour de son mari. Le pain que la charité des voisins lui donnait, était servi chaque soir sur la table, la soupe était trempée pour celui qui ne la mangeait jamais, et elle attendait toujours celui qui ne devait plus revenir.

D'autres fois, quand cette nouvelle Nina était en face de la mer, s'il venait à passer un navire, alors on la voyait s'animer, ses yeux semblaient chercher son mari parmi les matelots du bord; elle étendait les bras, agitait son mouchoir, jetait sa voix au vent, et suivait le vaisseau à la course jusqu'au bassin où il abordait. Là elle cherchait son homme parmi les matelots, prenait toujours l'un d'eux pour son mari, et l'emmenait à sa maison. On ne saurait dire l'extrême respect de ce gens de mer pour cette pauvre folle, la sainte complaisance qu'ils

ON DEMANDE DES OUVRIERS CORDONNIERS. S'adresser au maître bottier du 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie, rue Neuviée, n° 51.

A VENDRE UN BEAU BILLARD

En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

LIBRAIRIE

J.-A. LATOUR, A LIÈGE.

EN VENTE :

ALMANACH

DE LA Province de Liège, OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES,

Composant les Autorités Administratives, Civiles, Judiciaires et Militaires de la Province, pour l'année 1859.

Volume grand in-18 de 455 pages. — Prix broché, 1 fr. 50 c. Cartonné, 2 frs.

Cet Almanach se vend : A LIÈGE, chez J.-A. LATOUR, imprimeur de l'Administration provinciale; à AUBEL, chez H.-J. Mathias; à VERVIERS, chez V<sup>e</sup> Renard-Croisier, T. Angenot et G. Nautet; à HUY, chez H. Knops, M<sup>re</sup> J. Godin et Ranwez-Depressaux; à WAREMME, chez C.-J. Laurent; à SPA, chez A. MARECHAL; à STAVÉLOT, chez H. Cornesse; à DOLHAIN-LIMBOURG, chez J.-F. Pagnoul. 480

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FABRIQUE DE FER D'OUGRÉE,

Informe les Actionnaires que les INTÉRÊTS de 1858, seront payés le 1<sup>er</sup> juillet prochain, après l'approbation du compte qui a lieu au mois de juin.

Cette mesure a pour but de maintenir l'établissement en activité, en accordant à ses débiteurs les facilités que réclament les circonstances difficiles et imprévues du moment.

Pour le conseil d'administration,

LE DIRECTEUR-GÉRANT,

(Signé) CH. BICHEROUX.

Liège, le 29 décembre 1858.

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

VENTE D'UNE BELLE RENTE BIEN HYPOTHÉQUÉE.

Le JEUDI 10 JANVIER 1859, à 2 heures de relevée, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire, IL SERA PROCÉDÉ

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE RENTE

DE 510 FRANCS 54 CENTIMES,

Libre de retenue,

Avec première hypothèque et privilège de rendage, au capital de 14,586 francs 89 centimes, due par M. Lambert Gillon, négociant, demeurant rue sous la Tour, à Liège, n° 299.

S'adresser pour connaître les conditions en l'étude dudit notaire, dépositaire des titres. 1765

VENTE D'IMMEUBLES

LUNDI 7 JANVIER 1859, à 2 heures de relevée, Le notaire DELEPHY, exposera en VENTE AUX ENCHÈRES, en son étude, sise rue St-Séverin,

DEUX MAISONS,

PORTANT LES N<sup>os</sup> 155 ET 156,

avec cour et jardins y annexés, sises à ANS, à la ruelle de Liège, tenues à bail par Lambert Wéry et Henri Braive.

Les ADJUDICATAIRES entreront en jouissance le 1<sup>er</sup> mars 1859.

S'adresser audit notaire pour voir les conditions de la VENTE. 1802

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

DE HOUILLE,

COMPRENANT DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE 60 HECTARES 61 ARES 20 CENTIARES, DÉPENDANT DES COMMUNES

DE MONS ET HOLLIGNE-AUX-PIERRES.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 20 décembre 1858, sous le n° 1862 du répertoire particulier, les sieurs Jean-François-Maurice De Coune, Gilles Paulus, domiciliés à Holligne-aux-Pierres; Marie Mottart, veuve de Nicolas Elias, de Paifve, Maurice Bourdon, Célestine Bourdon, Amélie Bourdon, veuve de Guillaume Clermont, Louise Bourdon épouse d'Antoine Dejaer, Alexandre De Coune, Jean-François Delheid, Vincent Lamarche, Gilles-Antoine Lamarche, ces huit derniers de Liège; la veuve Mathieu Moreau de Flémalle-Grande et Hubert Willem, d'Ans et Glain, composant la société de Coune et Colladios, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, comprenant des terrains d'une étendue superficielle de soixante hectares, soixante-un ares, vingt centiares, dépendans des communes de Mons et Holligne-aux-Pierres, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU NORD-OUEST,

à partir de l'angle nord d'une pièce de terre appartenant à Jean-Joseph Charlier, longeant cette pièce de terre au nord-est, puis la haye qui sépare le Pré des Pauvres, d'une pièce de terre appartenant à la veuve Mottart jusqu'à la rencontre du chemin tendant de Crotteux à Mons; traversant ce chemin sur une longueur de vingt mètres pour arriver au ruisseau de Holligne, longeant ensuite ce ruisseau jusqu'à l'endroit où il reçoit les eaux de l'arène du Renard.

AU NORD,

de ce point remontant jusqu'à l'aël en orifice d'arène, puis se dirigeant par une ligne droite, longue de trois cent soixante-dix mètres, sur une ancienne bure, située au fond de Mean dans une prairie de la veuve Mottart.

AU SUD-EST,

de cette bure par une ligne droite longue de six cents mètres, jusqu'à un buisson près du bois Jonesis, formant la ligne limitrophe de deux pièces de terre qui appartiennent à Joseph et Lambert Humblet, puis par une autre ligne droite longue de cent trente-cinq mètres, jusqu'à l'intersection de cette ligne et de celle qui forme la limite d'une pièce de terre appartenant à Gilles et Nicolas Paulus, suivant les limites nord-ouest et sud-ouest de cette pièce de terre jusqu'au sentier nommé sur les Monts de Colladios.

AU SUD-EST,

continuant à suivre ce sentier jusqu'à la rencontre du chemin tendant de Mons à Flémalle.

AU SUD-OUEST,

enfin par une ligne droite longue de neuf cent huit mètres, se terminant à l'angle nord d'une pièce de terre appartenant à Jean-Joseph Charlier, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers trente centimes par hectare de superficie et un pour cent du produit net de la mine, se soumettant au reste à tel autre taux qu'il plaira au gouvernement de fixer.

LA DEPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1857,

ARRÊTE :

1<sup>o</sup> Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Holligne-aux-Pierres, Mons, Paifve, Flémalle-Grande et Ans-et-Glain feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2<sup>o</sup> Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4<sup>e</sup> mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines, de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3<sup>o</sup> Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 26 décembre 1858.

Présens : MM. B<sup>on</sup> Vandenstein, gouverneur

Delfosse, Scronx, Hubart, Lhonneux, Gouvy,

Lekéu et F. N. J. Warzée, greffier.

Pour expédition conforme,

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE.

PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

LA MAISON

SITUÉE A LIÈGE, RUE CHERAVOIE, N° 478, occupée par le sieur Libotte, sera réexposée en vente et ADJUGÉE DÉFINITIVEMENT le Lundi 14 Janvier 1859, dix heures du matin, au bureau de M. le juge-de-paix du quartier du Sud, sis à Liège, rue d'Amay.

Aux conditions à voir au dit bureau et en l'étude à Liège du notaire KEPPENE. 1814

LIBRAIRIE DE FELIX PALANTE, RUE VINAVE-D'ILE, N° 46.

EN VENTE :

RUY-BLAS, drame en 5 actes, par Victor Hugo, 1 vol. in 18, papier vélin satiné, 1 fr.

DE L'INDUSTRIE EN BELGIQUE, causes de décadence et de prospérité, sa situation actuelle, par M. N. Briavoine, 2 vol. in 8° 12 fr.

Au même établissement, atelier de reliures de toutes espèces à des prix très-modérés.

BOURSES.

PARIS, LE 2 JANVIER.

Table of Paris market data including various bonds and exchange rates.

LONDRES, LE 1<sup>er</sup> JANVIER.

Table of London market data including various bonds and exchange rates.

AMSTERDAM, LE 2 JANVIER.

Table of Amsterdam market data including various bonds and exchange rates.

ANVERS, LE 3 JANVIER.

Table of Antwerp market data including various bonds and exchange rates.

BRUXELLES, LE 3 JANVIER.

Table of Brussels market data including various bonds and exchange rates.

VIENNE, LE 28 DECEMBRE.

Table of Vienna market data including various bonds and exchange rates.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 3 JANVIER 1858.

Table of Liege market data including various goods and prices.

Imprimerie de J.-B. Nosse, rue du Pot-d'Or, N° 623, à Liège.